

LA VIE ECONOMIQUE

- [L'année démarre en fanfare pour le marché automobile français](#)
- [Le nombre de défaillances dans le tourisme chute en 2016](#)
- [La "prime à la démission" d'Amazon est-elle légale ?](#)
- [La facture du démantèlement des centrales nucléaires explose](#)
- [Bientôt une assurance chômage pour les auto-entrepreneurs ?](#)
- [Airbnb a reversé 7,3 millions d'euros de taxe de séjour en France](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Prix de l'innovation et du développement durable 2017 : les lauréats](#)
- [Les services à la personne doivent se mobiliser contre le travail dissimulé](#)

FISCALITE

- [Serge Dassault condamné à 5 ans d'inéligibilité et 2 millions d'euros d'amende](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Grand Paris : Bouygues TP remporte un contrat de 968 millions d'euros](#)
- [EDF vise 5 100 suppressions de postes d'ici à 5 ans](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Essonne : la fédération du bâtiment poursuit « sa lutte contre le travail illégal »](#)
- [Santé : 113 M€ économisés dans les Yvelines grâce aux médicaments génériques](#)
- [Val-de-Marne : l'innovation de la sécu qui va révolutionner le suivi des patients](#)

LA VIE DES REGIONS

- [L'Île-de-France, cinquième destination mondiale pour les investissements internationaux](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

- [Le lobby de la santé juge les programmes des candidats à la présidentielle](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● L'année démarre en fanfare pour le marché automobile français

Le 01/02/17, le **CCFA** (Comité des constructeurs français d'automobiles) a indiqué que « *le marché automobile français a entamé l'année 2017 sur un bond de 10,6 %, aidé par un mois de janvier comportant deux jours ouvrables supplémentaires par rapport à 2016* », soit 22 jours ouvrables contre 20 en 2016. Ont été vendues 153 000 voitures particulières neuves. Après une année 2016 qui a connu une augmentation des immatriculations de 5,1 % (2,015 millions de véhicules), **PSA** (Peugeot, Citroën, DS, 47 000 voitures en janvier 2017, soit + 9,7 %) et **Renault** (Renault, Dacia, 36 000 voitures en janvier 2017, soit + 12,6 %) n'ont pas manqué de bénéficier de cette bonne tendance.

[http://www.challenges.fr/automobile/l-annee-demarre-en-fanfare-pour-le-marche-automobile-francais_451566#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20170201](http://www.challenges.fr/automobile/l-annee-demarre-en-fanfare-pour-le-marche-automobile-francais_451566#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20170201)

(Source : www.challenges.fr du 01/02/2017, avec AFP)

● Le nombre de défaillances dans le tourisme chute en 2016

Le cabinet **Altarès** a annoncé que les chiffres de défaillances d'entreprises du tourisme étaient en baisse pour 2016 : 93 défaillances, contre 119 en 2015, même si, avec 39 défaillances, le dernier trimestre 2016 n'a pas été très bon (idem qu'en 2015). Cela faisait des années que le nombre de défaillances n'était pas descendu en-dessous de 100 (2015 : 119, 2014, 108 ; 2013 : 119). Le détail des 93 défaillances (procédure de sauvegarde, redressement, liquidation judiciaire) pour 2016 : 68 agences de voyages, 9 voyagistes, 16 services de réservation et activités connexes. Sur l'ensemble des secteurs, Altarès indique que les défaillances d'entreprises sont en baisse (- 8,3 %), avec 57 844 défaillances, contre 63 008 en 2015. **Thierry Millon**, directeur des études chez Altarès : « *L'année se termine à moins de 58 000 défaillances, un volume comparable à celui observé en janvier 2009. Certes, c'est encore 8 000 de trop par rapport à 2007 mais cela permet de ramener le nombre d'emplois menacés par ces procédures collectives à 200 000 contre 260 000 en 2009* ».

<http://www.tourhebdo.com/actualites/detail/98091/le-nombre-de-defaillances-dans-le-tourisme-chute-en-2016.html>

(Source : www.tourhebdo.com du 31/01/2017, C.P.)

[Retour au sommaire](#)

● La "prime à la démission" d'Amazon est-elle légale ?

Pour la troisième fois depuis qu'elle est installée en France, la société **Amazon** met en place une opération appelée « *The Offer* » (L'offre), qui consiste à donner de l'argent à un salarié (de 2 000 euros à 8 000 euros) en contrepartie de sa démission. Dans la mesure où existe dans l'Hexagone le dispositif de rupture conventionnelle (avec lequel The Offer n'a rien à voir), la question se pose de savoir si l'offre d'Amazon est légale. Les conditions d'Amazon : être en CDI depuis au moins un an et avoir un projet professionnel à côté. **Etienne Pujol**, avocat en droit social : « *Juridiquement, rien n'empêche un employeur de distribuer une prime de départ à un salarié démissionnaire. Mais attention à ne pas pousser un collaborateur vers la sortie. Il pourrait contester la démission devant les prud'hommes en arguant que son consentement n'a pas été libre et éclairé* ». Autre problème soulevé par **Anna Milleret-Godet**, avocat au sein du cabinet Cohen & Gresser : « *Au-delà de dix départs non remplacés, ce type d'opération peut être considérée comme un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) déguisé* ». Or, en 2015 11 salariés ont démissionné d'Amazon, et 12 en 2016, dans le cadre de The Offer. **Les organisations syndicales** (OS) d'Amazon expliquent que, pour elles, l'entreprise remplace ainsi des CDI par des intérimaires – par définition travailleurs précaires. Selon elle, il n'y a pas de doute : « *[The Offer] est un plan de départ volontaire déguisé* ». **Alain Jeault**, de la **CGT**, a déclaré à l'AFP que les syndicats ont voté lundi 30 janvier une motion d'entrave. Motif : le groupe n'a jamais présenté ce dispositif en comité central d'entreprise (CCE). Par conséquent, les OS ont saisi l'inspection du travail. **Arnaud Chemain**, **CGT**, à l'AFP : « *Les salariés sont âgés en moyenne de 22 ans mais beaucoup ne tiennent pas à cause des cadences et s'en vont. Ils démissionnent et n'ont pas d'allocations chômage* ». **M. Pujol** : « *Les salariés peuvent toujours saisir une commission de Pôle emploi pour obtenir des allocations malgré leur démission, mais leurs chances de*

réussite sont très faibles. En fait, pour une population de manutentionnaires, une rupture conventionnelle ne coûterait pas forcément beaucoup plus cher à l'entreprise. Et aurait pour avantage de ne pas priver le salarié du bénéfice des allocations chômage et de l'accompagnement à la création d'entreprise via l'Accre (aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise). **Mme Milleret-Godet** s'interroge sur le but, « déroutant », de l'opération : « Le slogan déployé par l'entreprise, 's'il vous plaît, ne prenez pas cette offre', indique qu'Amazon ne veut pas voir partir ses meilleurs éléments. Mais alors, qu'espère l'entreprise ? Voir partir les moins productifs ? ». De son côté, **Amazon** présente son Offre comme « une innovation sociale, permettant "d'accompagner ceux qui ont des projets personnels ou envie de faire autre chose avec un soutien financier" ».

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/la-prime-a-la-demission-d-amazon-est-elle-legale_1874866.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 01/02/2017, Marianne Rey)

● La facture du démantèlement des centrales nucléaires explose

D'après un **rapport parlementaire** de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, **EDF** aurait été trop optimiste concernant le coût des démantèlements des centrales nucléaires françaises : « D'autres pays se sont engagés dans le démantèlement de leurs centrales ; les retours que nous en avons contredits assez régulièrement l'optimisme dont fait preuve EDF, tant sur les aspects financiers que sur les aspects techniques. [...] Les exploitants européens provisionnent généralement entre 900 millions et 1,3 milliard d'euros par réacteur à démanteler quand EDF ne provisionne que 350 millions environ par tranche ». Pour les auteurs du rapport, les députés LR **Julien Aubert** et PS **Barbara Romagnan**, il est évident que « le coût du démantèlement risque d'être supérieur aux provisions » : la faisabilité technique « n'est pas entièrement assurée [et les travaux de déconstruction prendront] vraisemblablement plus de temps que prévu ». **Challenges** : « Alors que la doctrine prévalant en France veut que le démantèlement des réacteurs arrêtés intervienne immédiatement, EDF a reporté de plusieurs décennies jusqu'à 2100 la fin du démantèlement de six anciennes installations au graphite-gaz ». EDF précise aussi qu'un autre chantier (celui du réacteur à eau pressurisée de Chooz A dans les Ardennes), « se poursuit conformément au planning et dans le respect du budget [et que] le retour d'expérience [...] bénéficiera entièrement au parc nucléaire aujourd'hui en exploitation ». Une chose étonne les auteurs du rapport : la méthode de calcul d'EDF, « qui fait valoir des économies d'échelle découlant d'un effet de série lié à la standardisation du parc ». Le coût du démantèlement est alors estimé « en extrapolant à l'ensemble des sites les charges estimées pour une centrale équipée de quatre réacteurs (Dampierre) ». **Le rapport parlementaire** : « [Or] le postulat de départ selon lequel le démantèlement de l'ensemble du parc sera homogène est remis en cause par certains spécialistes qui arguent que chaque réacteur a une histoire particulière avec des incidents différents survenus au cours de son histoire ». Toujours selon **M. Aubert** et **Mme Romagnan**, EDF a omis « certaines dépenses lourdes, comme les taxes et assurances, la remise en état des sols contaminés, le retraitement du combustible usagé ou l'impact social du démantèlement ». **EDF** explique, pour sa part, « que ces montants prennent en compte l'ensemble de ses provisions nucléaires, y compris les charges liées à l'exploitation des centrales, comme la gestion des combustibles usés ». **Un porte-parole d'EDF** à l'AFP : « Le groupe évalue plutôt à 60 milliards d'euros environ les coûts de déconstruction des derniers cœurs et de gestion à long terme des déchets radioactifs (dont le projet Cigeo). [...] Sur ce montant, 22,2 milliards d'euros avaient été provisionnés à fin juin 2016 pour une valeur d'actifs dédiés de 23,3 milliards ». D'autre part, toujours selon EDF, un audit effectué à l'initiative du ministère de l'Énergie, « conforte globalement l'estimation faite par EDF [et qu'il a] tenu compte de recommandations, dans ses comptes 2016 qui seront présentés le 14 février ».

[Retour au sommaire](#)

Le rapport parlementaire conclut, lui, en insistant sur « la nécessité de rediscuter sérieusement la stratégie globale de démantèlement ». Par exemple en favorisant la mise

en concurrence par des appels d'offres pour la déconstruction des centrales. Pour rappel, en décembre 2016, suite à une étude du cabinet AlphaValue qui estimait qu'EDF avait sous-provisionné les coûts de démantèlement, le parquet national financier avait ouvert une enquête préliminaire à la demande de l'ONG **Greenpeace**. Motif : EDF aurait publié un « *bilan inexact* » et diffusé des « *informations trompeuses* ». EDF avait aussitôt porté plainte contre « *ces allégations mensongères* ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/energie/la-facture-du-demantelement-des-centrales-nucleaires-explose_451683#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20170201](http://www.challenges.fr/entreprise/energie/la-facture-du-demantelement-des-centrales-nucleaires-explose_451683#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20170201)

(Source : www.challenges.fr du 01/02/2017, avec AFP)

● **Bientôt une assurance chômage pour les auto-entrepreneurs ?**

Le 31/01/17, la **Fedae** (fédération des auto-entrepreneurs) a publié son livre blanc « *Pour un renouveau du travail indépendant* », qui regroupe l'essentiel des demandes des auto-entrepreneurs : Protection sociale, simplification administrative, réforme fiscale... **01)**- La création d'un portail unique pour les auto-entrepreneurs. **02)**- La modernisation de la grille des métiers par la création d'une « *commission de suivi des activités économiques et des métiers d'avenir* ». **03)**- L'établissement d'une nouvelle classification des activités. Par exemple, il arrive que certaines professions libérales, d'un point de vue juridique, sont classées comme commerçants ou artisans, ce qui a « *une incidence sur le paiement de la taxe pour frais de chambre, le taux de cotisation à la formation professionnelle ou encore sur la détermination du revenu imposable (l'abattement n'est pas le même, selon qu'on relève des bénéfices industriels et commerciaux - les BIC - ou des bénéfices non commerciaux - les BNC)* ». **04)**- La suppression de l'immatriculation au RCS ou au Répertoire des métiers. Pour la Fedae, ce n'est qu'une « *source de frais de dossier injustifiés* ». **05)**- Le remplacement du Spi (stage préalable d'installation) par un stage d'un jour coûtant 50 euros (contre cinq jours, 276 euros + les frais d'hébergement et de transport aujourd'hui). Ce stage serait optionnel pour les auto-entrepreneurs dont l'activité serait déclarée accessoire. L'objet de la formation : la gestion d'une auto-entreprise. **06)**- **Protection sociale** : que les auto-entrepreneurs puissent bénéficier d'une assurance chômage. **L'Express** : « *Le fonds de soutien économique à solliciter en cas de coup dur serait alimenté d'abord sur la base de cotisations volontaires des donneurs d'ordre, qu'il s'agisse de plateformes numériques, de grands groupes ou d'acteurs du bâtiment, par exemple. Elles trouveraient dans cette démarche volontaire une façon de fidéliser leurs prestataires* ». **Grégoire Leclercq**, président de la Fedae : « *Après une période d'observation, l'Etat pourrait s'engager dans le projet et obliger les travailleurs indépendants à cotiser également. Nos enquêtes montrent que les auto-entrepreneurs sont en majorité favorables à cette mesure et sont prêts à consacrer 2 % de leur chiffre d'affaires pour une assurance perte d'emploi* ». La Fedae réfléchit encore au meilleur moyen d'éviter les effets d'aubaine. **07)**- La création d'un « *minimal d'allocation décent* » pour le congé maternité. **08)**- **L'Express** : « *Enfin, les professions libérales ne bénéficient pas aujourd'hui d'indemnités journalières au même titre que les commerçants et artisans. Il faut, estiment les auteurs du livre blanc, y remédier en extrayant les professions libérales réglementées de la Cipav pour les transférer vers le RSI. Une mesure en fait déjà prévue par le PLFSS 2017 mais retoquée par le conseil constitutionnel* ». **M. Leclercq** : « *Il faut aller au-delà du dogme du salariat, sinon nous ne permettrons pas au travail indépendant de se développer. Si un chauffeur a décidé d'aller travailler sur une plateforme et qu'il n'est pas satisfait de la relation, qu'il se retire au lieu de demander à ce que la plateforme devienne son employeur. [La Fedae veut un] accord clair* ». Cet « *accord clair* » serait inscrit dans le contrat et préciserait que « *l'auto-entrepreneur n'est pas soumis à une clause d'exclusivité, qu'il peut se déconnecter de la plateforme sans être victime d'un malus, qu'une rupture de la relation commerciale peut intervenir en cas de note globale des clients inférieure à tel montant, etc.* ». **09)**- La suppression de la règle du prorata temporis, « *qui pénaliserait environ 3000 auto-entrepreneurs chaque année* ».

[Retour au sommaire](#)

10)- Une ouverture plus importante du régime aux fonctionnaires. **11)-** Le relèvement des plafonds de chiffres d'affaires autorisés à 50 000 euros et 120 000 euros. Pourquoi ? Parce que cela stopperait les querelles de « concurrence déloyale » entre auto-entrepreneurs et artisans au régime de droit commun, « *puisque une partie de ces derniers bénéficieraient du régime simplifié* ». **12)-** Rehausser la franchise en base de TVA. **L'Express** : « *Pas si simple, cependant. Augmenter la franchise en base de TVA impose une renégociation avec l'Union Européenne. Ce sont aussi 300 millions d'euros de TVA qui s'envolent (estimations Fedae)* ». **M. Leclercq** : « *En contrepartie, les recettes sociales seront améliorées puisque sous le régime de l'auto-entrepreneur, quand le chiffre d'affaires est compris entre 25 000 et 50 000 euros, on cotise davantage que dans le régime de droit commun* ». Rentrée de cotisations estimée : 100 millions d'euros.

http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/auto-entrepreneur/presidentielle-les-auto-entrepreneurs-ont-des-messages-a-faire-passer_1874277.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 31/01/2017, Marianne Rey)

● **Airbnb a reversé 7,3 millions d'euros de taxe de séjour en France**

Airbnb, plateforme de location chez l'habitant, collecte depuis février 2015 la taxe de séjour au nom des hôtes (0,83 euro par personne et par nuit pour les meublés touristiques non classés). La plateforme a débuté par Paris et Chamonix, avant d'étendre cette collecte à 17 autres villes, soit un total de 19 villes. **Emmanuel Marill**, directeur d'Airbnb pour la France : « *[Pour l'année 2016,] nous avons collecté la taxe de séjour dans 19 destinations en France et aujourd'hui nous avons le plaisir d'annoncer que cette initiative a généré 7,3 millions d'euros de recettes pour ces municipalités. [...] Nous voulons continuer à travailler avec les villes, afin de simplifier la collecte et le reversement de la taxe de séjour pour les hôtes sur Airbnb [...] et permettre aux villes et aux territoires de bénéficier davantage des retombées économiques du tourisme et de notre communauté* ». La plateforme entend également « *étendre cette initiative* » au printemps 2017 en collectant la taxe de séjour dans « *dans 31 nouvelles destinations dans les régions françaises, dont des stations de ski dans les Alpes et les Pyrénées, portant le nombre de villes concernées à 50 en France* ». Avant d'affirmer avoir « *reversé depuis 2014 plus de 175 millions d'euros de taxe de séjour dans plus de 220 villes* » au niveau mondial. Des chiffres d'après M. Marill : depuis 2008, date de sa création aux Etats-Unis et de ses premières annonces passées en France, Airbnb a accueilli « *15 millions de voyageurs* » ; 8 millions pour la seule année 2016. L'hexagone, avec plus de 300 000 logements (dont 70 000 à Paris), est le marché le plus important de la plateforme après les Etats-Unis.

http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2017/02/06/airbnb-a-reverse-7-3-millions-d-euros-de-taxe-de-sejour-en-france_5075024_1656968.html

(Source : www.lemonde.fr du 06/02/2017, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Prix de l'innovation et du développement durable 2017 : les lauréats**

Le 02/02/17 a eu lieu la remise des prix de l'innovation et du développement durable au ministère des Affaires sociales et de la Santé, en présence de Thomas Fatome, directeur de la Sécurité sociale et de Didier Malric, directeur de l'Ucanss. L'objet de ces prix : récompenser « *des projets ou expérimentations innovants et aboutis, menés par des organismes de Sécurité sociale, tous régimes confondus, présentant un résultat porteur au regard de l'innovation ou du développement durable* ». 51 candidatures avaient été retenues pour l'édition 2017. Dix finalistes ont présenté leurs projets, avant la nomination de cinq lauréats dans quatre catégories : **01)-** Dans la catégorie « *Innovation en matière de service aux usagers* », **la Cpm du Gard**, pour son projet « *La Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé dans le Gard* » (PFIDASS) ; **02)-** Dans la catégorie « *Innovation en matière d'optimisation de la performance publique* », deux organismes sont ex-æquo : **le RSI Aquitaine** pour son projet « *Pari – Programme d'Actions pour une Retraite Indépendante* » et **la Cpm de la Marne** pour son projet « *Création d'un centre de service inter-régimes pour les médecins* » ; **03)-** Dans la catégorie « *Innovation managériale – Responsabilité sociale de l'employeur* » : **l'Urssaf Midi-Pyrénées** pour son

projet « Inovali : innover pour renforcer notre efficacité collective » ; **04)**- Dans la catégorie « Développement durable » : **la Caf de Seine Maritime** pour son projet « En route vers la mobilité douce : covoiturage ». Un chèque de 4 000 euros a été remis à chacun des lauréats, cette somme étant destinée au développement de leur projet. **L'Ucanss** : « Lors de cette remise des prix, Gérard Quevillon, le président du RSI, a félicité le fonctionnement de l'interrégime et a encouragé tous les acteurs dans la poursuite de leur engagement en matière de transversalité et d'échange entre les différents régimes de Sécurité sociale ».

[http://actualites.ucanss.fr/actualites/accueil/prix de l innovation et du developpement durable 2017 les laureats](http://actualites.ucanss.fr/actualites/accueil/prix_de_l_innovation_et_du_developpement_durable_2017_les_laureats)

(Source : <http://actualites.ucanss.fr> du 02/02/2017, Dircom)

● **Les services à la personne doivent se mobiliser contre le travail dissimulé**

Selon **Mina Zanat**, présidente du réseau **Family Sphere**, spécialisé dans la garde d'enfants à domicile, les Français auraient de plus en plus recours à deux formes de travail illégal : le travail au noir (travail non déclaré) et le travail au gris (ne déclarer qu'une partie des heures effectuées) – ce qui permet alors de percevoir des prestations sociales ou de compléter ses revenus. Selon **l'Acoss** (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale), ces pratiques représentent, pour l'année 2015, l'équivalent de 7,4 milliards d'euros de fraudes aux prélèvements sociaux. Nombre de Français qui utilisent le travail dissimulé sous une forme ou sous une autre n'auraient pas conscience des conséquences ; outre la fraude que cela représente, il y a un risque financier et pénal pour l'employeur comme pour l'employé, et un autre risque, celui d'accidents domestiques qui ne seraient pas couverts. Selon les chiffres de l'Acoss, le nombre d'employeurs à domicile a chuté en 2013 ; il est passé sous la barre des 2 millions de personnes (- 72 000 employeurs particuliers en un an, - 3,2 %). Family Sphere constate sa difficulté à recruter – il lui est de plus en plus difficile de recruter les 6 000 nounous en CDI dont elle a besoin chaque année. La raison ? « *La recrudescence du travail au noir dans le secteur des services à la personne. Family Sphere se mobilise contre le travail dissimulé et mène chaque année une véritable opération de recrutement auprès des nounous en leur offrant de nombreux avantages. Un moyen aussi de fidéliser son personnel et de le détourner de la tentation de céder au travail au gris* ». **Comment lutter contre le travail dissimulé ?** Pour Family Sphere, en offrant un certain nombre d'avantages à ses employés (une formation continue par exemple, qui permet des évolutions de carrière) ; en reconnaissant et en valorisant la profession de garde d'enfants ; en portant une attention toute particulière à la sécurité et à la qualité du travail (les gardes d'enfants travaillent généralement près de leur domicile et sont couverts par une assurance) ; les postes sont des CDI (contrat à durée indéterminée, ce qui garantit une sécurité de l'emploi).

<https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/franchise/efra-00051642-les-services-a-la-personne-doivent-se-mobiliser-contre-le-travail-dissimule-305271.php>

(Source : <https://business.lesechos.fr> du 01/02/2017, Mina Zanat)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● **Serge Dassault condamné à 5 ans d'inéligibilité et 2 millions d'euros d'amende**

Le 02/02/17, **Serge Dassault**, industriel et sénateur, a été condamné pour blanchiment de fraude fiscale (des dizaines de millions d'euros ont été cachés dans les îles vierges britanniques, au Luxembourg ou au Lichtenstein pendant 15 ans). M. Dassault était également accusé d'avoir « *omis dans ses déclarations de patrimoine près de 12 millions d'euros en 2014 et 16 millions en 2011* ». La peine : 5 ans d'inéligibilité et 2 millions d'euros d'amende. Le juge n'a pas suivi toutes les réclamations du parquet national financier, qui avait demandé contre M. Dassault 5 ans d'inéligibilité, 2 ans de prisons avec sursis et 9 millions d'euros d'amendes. **Le parquet de l'Essonne** : « *[M. Dassault] a piétiné toutes les lois qu'il a votées sur le thème de la fiscalité [et] trahi son mandat* ». Serge Dassault a réglé un redressement fiscal de 19 millions d'euros. Ses avocats ont fait savoir qu'il faisait appel. Pour rappel : en 2016, Serge Dassault est classé par le magazine Challenges cinquième fortune de France ; il est le doyen des sénateurs.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/justice/20170201.OBS4706/serge-dassault-risque-l-ineligibilite-l-heure-du-verdict.html#xtor=EPR-3-\[ObsDerMin\]-20170202](http://tempsreel.nouvelobs.com/justice/20170201.OBS4706/serge-dassault-risque-l-ineligibilite-l-heure-du-verdict.html#xtor=EPR-3-[ObsDerMin]-20170202)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 02/02/2017, G.S. avec l'AFP)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Grand Paris : Bouygues TP remporte un contrat de 968 millions d'euros

Un contrat de 968 millions d'euros a été attribué par la SGP (société du grand Paris) à un groupement d'entreprises piloté par **Bouygues Travaux Publics** (TP). L'objet du contrat : des travaux de génie civil pour la ligne 15 sud du futur métro Grand Paris Express, comme (entre autres) la réalisation du génie civil de quatre gares : Créteil l'Echat, Vert-de-Maison, les Ardoines et Vitry-Centre, le creusement d'un tunnel de 6,6 kilomètres de long et du puits d'entrée des deux tunneliers. **La SGP** : « *L'année 2017 est marquée par le déploiement des travaux de génie civil sur toute la ligne 15 sud du Grand Paris Express. La Société du Grand Paris vient d'attribuer le quatrième des huit marchés de génie civil de la ligne, d'un montant de 968 millions d'euros (807 M EUR hors taxe), à un groupement d'entreprises piloté par Bouygues TP. [...] Les travaux de génie civil du tronçon T2A, entre les gares Villejuif Louis-Aragon et Créteil l'Echat (Val-de-Marne), seront réalisés par le groupement constitué de Bouygues Travaux Publics, en qualité de mandataire solidaire, et de : Soletanche Bachy France, Soletanche Bachy Tunnels, de BESSAC et de SADE* ». Nb : Soletanche et Bessac sont des filiales de Vinci.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/33048-bouygues-grandparis-grand-paris-bouygues-remporte.html#xtor=EPR-1-\[ObsActu8h\]-20170201](http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/33048-bouygues-grandparis-grand-paris-bouygues-remporte.html#xtor=EPR-1-[ObsActu8h]-20170201)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 31/01/2017)

● EDF vise 5 100 suppressions de postes d'ici à 5 ans

Le 01/02/17, l'agence Reuters a annoncé qu'EDF envisageait, dans le cadre de son plan d'économies, de supprimer 5 100 postes en France en trois ans (6,3 % de ses effectifs), ce qui porterait l'ensemble de ses effectifs, fin 2019, entre 60 200 et 62 050 personnes (contre 65 300 fin 2016). **La raison** : EDF dit être pénalisé par une concurrence accrue et par la chute des prix de marché de l'électricité. Le 15/12/16, EDF avait fait part d'une nouvelle dégradation de son excédent brut d'exploitation en 2017. Le groupe est très fortement endetté ; officiellement, sa dette est de 37,5 milliards d'euros, mais le journal Le Parisien avance le chiffre de 74 milliards d'euros. Il est aussi confronté à de lourds investissements dans le parc nucléaire français. Enfin, en avril 2016, EDF a présenté un projet d'augmentation de capital de 4 milliards d'euros, dont 3 seraient assurés par l'Etat, qui détient 85,6 % du capital d'EDF.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/edf-vise-5-100-suppressions-de-postes-d-ici-a-5-ans-635045.html#xtor=EPR-2-%5Bindustrie-services%5D-20170202>

(Source : www.latribune.fr du 01/02/2017, avec Reuters)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Essonne : la fédération du bâtiment poursuit « sa lutte contre le travail illégal »

Fabien Daurat vient de remplacer Bernard Toulouse à la tête de la fédération française du bâtiment (FFB) Essonne. A cette occasion, il a déclaré : « Il faut tout d'abord renforcer les liens entre les artisans et la Fédération française du bâtiment. Ensuite, j'entends poursuivre la lutte contre le travail illégal que nous avons commencé à mener avec la préfecture. Il faut éduquer les acheteurs publics pour que le travail illégal ne tue pas nos métiers. Enfin, il faut favoriser l'apprentissage qui est une voie royale et non pas une voie de garage. [En ce moment,] tout ce qui touche aux économies d'énergie fonctionne bien ».

[http://www.leparisien.fr/abbeville-la-riviere-91150/essonne-la-federation-du-batiment-poursuit-sa-lutte-contre-le-travail-illegal-31-01-2017-6643524.php#xtor=EREC-1481423488-\[NL91\]---\\$%7B id connect hash %7D@1](http://www.leparisien.fr/abbeville-la-riviere-91150/essonne-la-federation-du-batiment-poursuit-sa-lutte-contre-le-travail-illegal-31-01-2017-6643524.php#xtor=EREC-1481423488-[NL91]---$%7B id connect hash %7D@1)

(Source : www.leparisien.fr du 31/01/2017, Florian Garcia)

[Retour au sommaire](#)

● Santé : 113 M€ économisés dans les Yvelines grâce aux médicaments génériques

L'Assurance maladie des Yvelines vient d'annoncer que, grâce à un recours important aux médicaments génériques (utilisés par 8 patients sur 10), elle avait économisé 113 M€ ces cinq dernières années. Et le département veut développer encore la consommation de

génériques, qui représente aujourd'hui 82 % des médicaments délivrés par les pharmaciens du 78. L'objectif affiché est d'atteindre 86 %. **Hélène Requi**, pharmacienne à Maule : « *Les laboratoires pharmaceutiques font leur maximum pour se rapprocher de la formule exacte des médicaments afin de créer leur générique. Ces produits peuvent aussi soigner des maladies graves comme les cancers* ». **Michel Coletti**, médecin généraliste à Viroflay, de son côté, apporte un bémol : « *Le taux d'efficacité n'est pas tout à fait le même dans les génériques, même s'il est très proche. Or, certains composants doivent avoir un dosage exact pour faire effet sur une pathologie* ». **La Cpm** explique que beaucoup de patients n'ont pas vraiment confiance en ces génériques, ce qui freine leur expansion. **Guillaume Lacroix**, directeur adjoint de la Cpm des Yvelines, estime cependant que les génériques ont fait leurs preuves : « *Cela fait 20 ans que nous les utilisons et que tout se passe bien* ».

Mme Requi : « *Notre rôle est de rassurer les patients* ». Une étude va être lancée à l'initiative de la Cpm des Yvelines sur un panel de personnes qui ne font pas confiance aux médicaments génériques. Le but : évaluer leurs inquiétudes. Une campagne va également être mise en place en direction du personnel hospitalier et des médecins généralistes. L'objectif : les inciter à prescrire plus de génériques à leurs patients.

[http://www.leparisien.fr/ablis-78660/sante-113-meur-economises-dans-les-yvelines-grace-aux-medicaments-generiques-31-01-2017-6643713.php#xtor=EREC-1481423601-\[NL78\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/ablis-78660/sante-113-meur-economises-dans-les-yvelines-grace-aux-medicaments-generiques-31-01-2017-6643713.php#xtor=EREC-1481423601-[NL78]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 24/01/2017, Julie Ménard)

● Val-de-Marne : l'innovation de la sécu qui va révolutionner le suivi des patients

Alors que **le dossier médical partagé (DMP)** sera effectif en 2018, la Cpm du Val-de-Marne le teste dès cette semaine ; c'est la seule Cpm en Île-de-France. Nouvelle version du dossier médical personnel, le dossier médical partagé permet à l'assuré de « *créer lui-même son DMP et de [garder] la main sur les éléments le concernant. Il décide qui a accès à ses données, rajoute des éléments personnels s'il le souhaite* ». Il permet aussi que tous vos professionnels de santé partagent vos derniers résultats de prise de sang ou encore le traitement que vous prenez actuellement. **Comment faire pour créer son DMP ? 01)-** Le faire lors d'une consultation avec un professionnel de santé ; **02)-** Se rendre dans un centre d'accueil de la Cpm (Champigny, Ivry, Thiais et Villejuif) ; **03)-** Le faire soi-même en se connectant sur le site www.mon-dmp.fr. Dans ce dernier cas, il est nécessaire d'obtenir un code de création. Il faut le demander à la Cpm (par Internet ou en attendant de le recevoir d'office par courrier). Dans tous les cas il faut avoir sa carte Vitale. **Nb** : Le DMP n'est pour l'instant disponible que pour l'assuré principal du numéro de sécurité sociale, pas encore pour ses enfants. **Les avantages** : toute information médicale concernant l'assuré est stockée dans le DPM. « *Le patient autorise ou non les professionnels de santé de son choix à y avoir accès en quelques clics. Les généralistes, spécialistes, kinés, infirmiers, services d'urgence peuvent ainsi avoir accès aux dernières informations médicales le concernant et par exemple éviter les interactions médicamenteuses* ». **Raynal Le May**, directeur de la Cpm Val-de-Marne : « *La CPAM, elle, y fait figurer d'office chaque semaine les derniers décomptes de remboursements, ce qui apporte déjà des éléments sur les traitements en cours. [...] Les professionnels choisiront ensuite au fur et à mesure ce qu'il est pertinent de partager avec d'autres soignants* ». Autre avantage : en cas d'accident, les services d'urgences sont tout de suite informés des éventuelles pathologies, allergies, etc. concernant le patient (qui peut s'y opposer). Enfin, **la Cnil** a mis en place des garde-fous – comme la possibilité pour l'assuré d'interdire l'accès au DPM à un professionnel de santé (s'il change de généraliste par exemple). Ou encore en étant informé à chaque fois qu'un professionnel consulte son dossier. **En France**, neuf Cpm en tout expérimentent le DPM : Bas-Rhin, Bayonne, Côtes-d'Armor, Doubs, Haute-Garonne, Indre-et-Loire, Puy-de-Dôme, Somme et, donc, Val-de-Marne.

[Retour au sommaire](#)

Quelques chiffres : il y a 1,2 M d'assurés sociaux dans le Val-de-Marne ; ils sont 600 000 à avoir créés un compte Ameli sur internet. Le temps moyen nécessaire à la création d'un DPM est de 45 secondes. En ce qui concerne les professionnels de santé du département, 60% des généralistes sont équipés de logiciels compatibles avec le DMP, 40 % des

spécialistes sont équipés ; il faut rajouter à la liste des kinésithérapeutes ou des infirmiers. Dans les trois prochains mois, 500 000 courriels vont être envoyés à des Val-de-Marnais dans le but de les inciter à créer leur DMP. Enfin, les données médicales, sauf demande spécifique, seront stockées pendant dix ans.

[http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/val-de-marne-l-innovation-de-la-secu-qui-va-revolutionner-le-suivi-des-patients-31-01-2017-6643398.php#xtor=EREC-1481423489-\[NL94\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/val-de-marne-l-innovation-de-la-secu-qui-va-revolutionner-le-suivi-des-patients-31-01-2017-6643398.php#xtor=EREC-1481423489-[NL94]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 31/01/2017, Laure Parny)

LA VIE DES REGIONS

● L'Île-de-France, cinquième destination mondiale pour les investissements internationaux

Le 01/02/17, une étude réalisée par l'association **Paris-Île-de-France Capitale économique** et **KPMG**, indique que, avec 141 investissements directs durant l'année 2016 (contre 126 l'année précédente), la région Île-de-France (IDF) reste la cinquième destination mondiale pour les investissements internationaux. En ce qui concerne les implantations de fonctions stratégiques, elle occupe même la troisième place mondiale. **L'Usine Nouvelle** : « Cette étude dresse le bilan des investissements dits "greenfield", soit les implantations nouvelles créatrices d'emplois, dans 35 villes globales du monde et sur une période allant du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 ». L'IDF est le leader européen (sur le continent), devant Barcelone (9^e position, 98 investissements), Amsterdam (11^e position, 92 investissements), Dublin (12^e position, 92 investissements). Mais, au niveau de l'Europe en général, Londres est toujours largement en tête (1^e, 364 investissements). Au niveau mondial, l'IDF se rapproche de New-York (4^e, 159 investissements), Hong-Kong (3^e) et Shanghai (2^e). Londres peut-elle d'être affectée par le Brexit ? **Chiara Corazza**, directeur général de Paris Île-de-France Capitale Economique : « Il n'y a pas encore d'effets visibles du Brexit compte-tenu de la période de l'étude ». Avant d'affirmer que la région entendait « vouloir challenger » la capitale du Royaume-Uni. **Nicolas Beaudoin**, associé KPMG, directeur du développement Paris&Centre lors de la présentation : « Les métropoles leaders en matière d'attractivité ont su développer un véritable business model constitué par des relations privilégiées avec certains pays », Ainsi les investisseurs européens apprécient l'IDF (ils représentent la moitié des investissements réalisés) ; c'est le cas également de l'Amérique du Nord (33 % des investissements réalisés). C'est plus difficile avec les pays asiatiques (12 % seulement des investissements réalisés). **L'accueil des fonctions stratégiques** : nous l'avons vu, l'IDF se situe en 3^e position. **Chiara Corazza** : « Ce résultat est particulièrement satisfaisant car ces investissements qui concernent les quartiers généraux ou encore les centres de R&D sont particulièrement différenciants et porteurs de création de valeurs. C'est dans ce secteur que la compétition est la plus dure ». **Le service aux entreprises** : L'IDF se situe en 4^e position, ce qui est un bon résultat. **Les implantations dans les services financiers** : l'IDF occupe la 10^e position (après Dublin en 9^e position et Londres en tête avec cinq fois plus d'investissements). C'est une déception. **Christian Nibouret**, président de Paris Île-de-France Capitale Economique : « Ces résultats nous invitent à être plus ambitieux pour Paris-Ile-de-France : Notre région doit miser à fond sur l'innovation pour convaincre les investisseurs aussi bien asiatiques que Nord-Américains. Il s'agit de transformer les bons résultats sur les fonctions stratégiques en le dupliquant sur l'ensemble des investissements créateurs d'emploi ».

<http://www.usinenouvelle.com/editorial/l-ile-de-france-cinquieme-destination-mondiale-pour-les-investissements-internationaux.N495914>

(Source : www.usinenouvelle.com du 01/02/2017, Patrick Désavie)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

● Le lobby de la santé juge les programmes des candidats à la présidentielle

Alors que l'élection présidentielle approche, la fédération des industriels de la pharmacie (Leem) a passé au crible les propositions des principaux candidats en matière de santé. L'objectif du Leem, par **Patrick Errard**, son président : « [Regarder] ce qui était dans la

ligne du Leem, ce qui était moins aligné », sans pour autant appeler à voter pour un candidat en particulier.

01)- François Fillon. Le Leem a bien noté le « *rétrouillage de François Fillon sur l'épisode des "petits risques" »*. **M. Errard :** « *[C'est] une des choses les plus incroyables que j'aie entendues en tant que médecin [mais] je ne vais pas être méchant »*. **Les points positifs** du programme de M. Fillon d'après le Leem : la défense de l'innovation, « *en particulier en accroissant les ATU (les Autorisations temporaires de remboursement, qui permettent de mettre sur le marché des médicaments innovants avant même qu'un prix ne soit négocié) »* ; le développement des pôles de compétitivité internationaux ; et surtout une évolution des dépenses de médicaments en proportion de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie). **M. Errard :** « *[Une telle décision] résoudrait le problème de l'accès à l'innovation »*. **Les points négatifs** du Leem : M. Fillon aurait une approche encore trop comptable de la santé.

02)- Emmanuel Macron. **Les points positifs :** la volonté de s'inscrire dans une vision à long terme. **M. Errard :** « *[Son programme est] le seul à proposer une stratégie pluriannuelle pour les innovations technologiques. [Emmanuel Macron est] le premier aussi à dire que le médicament ne pourra plus être l'unique variable d'ajustement [des dépenses de santé]. Le premier enfin, à avoir proposé une véritable réforme de l'Ondam »*. **Les points négatifs.** **M. Errard :** « *[Avec Emmanuel Macron, le Leem a] peu des divergences, [mais, son programme présente des contours encore] trop flous »*.

03)- Benoît Hamon. **Les points positifs :** l'importance accordée au sport et à la prévention, la volonté d'amélioration de la transparence en matière d'évaluation et de fixation du prix du médicament. **Les points négatifs,** jugé « *irrecevables, voire dangereux »* pour la compétitivité : le recours à des « *licences d'office »* et le fait de transformer en générique, sans attendre, tout médicament considéré comme indispensable. **M. Errard :** « *Si l'idée est de détruire l'attractivité et la compétitivité de la France, la faire passer au dernier rang de la grandeur scientifique et médicale, alors oui, il suffit de dire cela ! Et il n'y aura plus personne pour investir en France »*. Enfin, la volonté d'augmenter les embauches à l'hôpital est mal perçue. Le Leem estime que « *les tensions à l'hôpital doivent plutôt se régler plutôt par "l'organisation des soins" que par des embauches massives »*.

04)- Jean-Luc Mélenchon. **Les points positifs :** l'idée « *remarquable »* de faire de la prévention et de l'éducation à la santé « *dès le plus jeune âge, notamment à l'école »*. **Les points négatifs :** la création d'un laboratoire national financé par une nouvelle taxe. **M. Errard :** « *Arrêtez Monsieur Mélenchon, on a déjà onze (taxes) ! »*.

05)- Marien Le Pen. Pour le Leem, les points de convergence sont « *minces, si ce n'est nuls »*. **M. Errard :** « *Si on parle de la préférence française, on pourrait imaginer à la rigueur que ça rejoint la mesure 9 du Conseil stratégique des industries de santé »*. La mesure à laquelle se réfère M. Errard a pour but de valoriser le fait qu'un médicament soit produit en France. Pour le reste, que des divergences. **M. Errard :** « *Quelqu'un qui me dit qu'il va "me tordre le bras", je n'ai pas envie de lui tendre la main »*.

Une première conclusion générale du Leem. **M. Errard :** « *Il faut bien reconnaître que le périmètre des propositions est assez flou. Il faudrait que les candidats écoutent ce que les personnels de santé ont à leur dire »*. Autre reproche général : « *[Les candidats] cherchent tous les mesures, au lieu de réfléchir, de façon holistique, à construire un grand projet de santé publique. La plupart restent sur la question du déficit et ensuite égrènent des mesures »*. **Challenges :** « *Bref, une logique encore trop fondée sur le contrôle des dépenses et pas assez sur les besoins de santé publique ni sur la prise en compte de l'apport économique des innovations en santé »*.

[http://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/que-valent-les-programmes-sante-de-macron-fillon-hamon-le-pen-et-melenchon_451425#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20170131](http://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/que-valent-les-programmes-sante-de-macron-fillon-hamon-le-pen-et-melenchon_451425#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20170131)

(Source : www.challenges.fr du 31/01/2017, Delphine Dechaux)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr